



02154752

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

 Déposé au greffe du tribunal de commerce
 de
 le 19 DEC. 2002

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

"HARAS DE RENIVAL PONEY CONNEMARA"

Forme juridique (en entier) ▷

Société Anonyme

Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

rue de Moriensart 11
1380 LASNE

Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

Nivelles, numéro 85.568

Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

BE 462.212.324

Objet de l'acte ▷

MODIFICATION DE STATUTS.

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures
il ne peut dépasser les limites du c.
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs
plémentaires, établies sur papier
respectant des colonnes d'une largeur
selon le modèle tenu à la disposition
au greffe des tribunaux de commerce.



L'an deux mille deux, le neuf décembre;
A onze heures,
A Geraardsbergen, en l'étude du notaire soussigné,
Devant Maître, LAURENT RENS, Notaire, résidant à
Geraardsbergen,
Est tenue l'assemblée générale extraordinaire des
actionnaires de la société anonyme, "HARAS DE
RENIVAL PONEY CONNEMARA", ayant son siège social à
1380 Lasne, rue de Moriensart 11, inscrite au
registre du commerce de Nivelles sous le numéro
85 568, T.V.A. BE 462.212.324;
Le président a exposé les motifs de cet ordre du
jour, après quoi l'assemblée a délibéré et a pris
les décisions suivantes à l'unanimité.
L'assemblée a décidé d'augmenter le capital de la
société à concurrence de quatre cent quatre-vingt
mille euros, pour le porter de quatre millions
d'euros à quatre millions quatre cent quatre-vingt
mille euros, par création de trois mille actions
nouvelles, sans mention de valeur nominale, jouis-
sant des mêmes droits et avantages que les actions
existantes.
Mesdames Fabienne et Sabine Rens prénommées ont
déclaré souscrire les trois mille actions nouvel-
les et faire apport à la société de quatre cent

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assommoir

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

quatre-vingt euros en numéraires, savoir chacune la moitié.

L'assemblée ayant constaté que cet apport est réalisé, a décidé d'attribuer à chacune de Mesdames Fabienne et Sabine Rens quinze cent actions, ensemble trois mille actions nouvelles, entièrement libérées.

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Antoine Rens, Madame Britte Verbeke et Mesdames Fabienne et Sabine Rens administrateurs de la société, pour un terme de six ans.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Ensuite le conseil d'administration s'est réuni et a désigné Monsieur Antoine Rens et Madame Fabienne Rens administrateur délégué.

Dont procès-verbal;

Fait et clôturé lieu et date que dessus.

Lecture partielle et commentaire étant donnés, les comparants ont signé avec nous, notaire.

Enregistré deux feuilles pas de renvoi à Geraardsbergen le 13 décembre 2002 livre 482 feuille 37 case 18 Reçu: Deux mille quatre-cent EUR (2 400,00 EUR) Pour l'Inspecteur (Signé) Heidi De Coen.

Pour extrait analytique conforme.

Destiné pour la publication aux annexes du Moniteur Belge.

Déposé en même temps: expédition de l'acte modification de statuts, attestation bancaire et texte coordonné des statuts.

